



2022-51

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 14 MARS 2022

FB/TD/AG n° 2022/07

Objet de la délibération :

REPRISE DES RESULTATS  
DE L'EXERCICE 2021 ET  
PREVISION D'AFFECTATION  
AU BUDGET PRIMITIF 2022

**BUDGET COMMUNE**

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice : 29

Présents : 22

Pouvoirs : 6

Votants : 24

Date de la convocation :

Le 08 mars 2022

L'an deux mille vingt-et-un, le 14 mars à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'ÉPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.

Etaient présents :

François BELHOMME, Béatrice BONVIN, Jacques GAY, Armelle THÉRON-CAPLAIN, Denis DURAND, Patricia EVENO, Jean-Paul MARCHAND, Marie-France DURAND, Dominique BONNET, Simone BEULE, Philippe POISSONNIER, Guy DAVID, Jean JOSEPH, Cécile COMBEAU, Marc BAUDELLOT, Thomas AMELOT, Bruno ESTAMPE, Isabelle MARCHAND, Dalila DOROL, Roland HAMARD, Hélène CHARRIER, Fabrice PICHARD

Excusés :

- Stéphanie RICHARD, Pouvoir à Patricia EVENO  
- Christine HABEGGER, Pouvoir à Denis DURAND  
- Eric ROYNEL, Pouvoir à Guy DAVID  
- Sylvie ROUZET, Pouvoir à Jacques GAY  
- Sonia DOKOUROFF, Pouvoir à Armelle THÉRON-CAPLAIN  
- Emmanuel SAUTEUR, Pouvoir à Béatrice BONVIN

Absente :

- Claire CLAIREMBAULT

Secrétaire de séance :

- Béatrice BONVIN

Vu l'article L2311-5 du Code général des Collectivités territoriales qui autorise la reprise du résultat de l'exercice n-1,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu les comptes administratifs et de gestion de l'exercice 2021,

Considérant la consultation de la Commission des Finances qui a émis un avis favorable le 2 mars 2022 ;

Monsieur Jacques GAY, Adjoint aux Finances, propose la reprise des résultats de l'exercice 2021 et son affectation au budget de l'exercice 2022 :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20220314-D22-03-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2022

Affichage : 17/03/2022



**2022-52**

RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	Depenses	Recettes	Resultat de l'exercice
Investissement	2 986 703,55 €	2 960 002,92 €	-126 700,63 €
Fonctionnement	7 771 594,13 €	8 844 327,49 €	1 072 733,36 €
<b>Totaux</b>	<b>10 757 297,68 €</b>	<b>11 704 330,41 €</b>	<b>947 032,73 €</b>

RESULTAT DE CLOTURE FIN 2020	Resultat cumule	1069 : part investissement	resultat de l'exercice	resultat 2021
Investissement	-831 338,22 €	0,00 €	-126 700,63 €	-957 038,85 €
Fonctionnement	922 287,59 €		1 072 733,36 €	1 995 020,95 €
<b>Totaux</b>	<b>90 949,37 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>947 032,73 €</b>	<b>1 037 982,10 €</b>

Restes à réaliser en investissement

-Depenses	740 041,42 €
-Recettes	52 229,16 €
<b>RESULTAT</b>	<b>-687 812,26 €</b>

Sur l'exposé présenté, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité de ses membres présents ou représentés :

B. ESTAMPE, I. MARCHAND, R. HAMARD et F. PICHARD de la liste EPERNON, NOTRE CITE DE CARACTERE s'abstiennent.

- **DECIDE** d'accepter la reprise des résultats de l'exercice 2021,
- **DECIDE** d'inscrire et d'affecter au budget primitif 2022 les résultats de l'exercice 2021 des sections de fonctionnement et d'investissement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT :

001 Déficit d'investissement	957 038,85 €
1069 Excédent de fonctionnement capit	1 644 851,11 €
002 Excédent de fonctionnement	350 165,94 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20220314-D22-03-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2022

Affichage : 17/03/2022

Fait et délibéré à Epernon, le 14 mars 2022

Le Maire,  
F. BELHOMME



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.